

“M. De Decker affaiblit la fonction parlementaire”

● Olivier Maingain déplore l'implication de l'ancien président MR du Sénat dans l'affaire Chodiev.

● Une faute éthique a été commise dans un dossier nébuleux, dit-il.

● En campagne présidentielle, il veut rester l'homme fort du FDF.

“C’est un problème moral qui regarde les électeurs”

Entretien Mathieu Colley

Olivier Maingain s’était tu sur les affaires qui touchent actuellement le MR. Le président du FDF se montre aujourd’hui prudent, tout en pointant une faute d’ordre éthique dans le chef d’Armand De Decker, cité dans le Kazakhgate. Pour lui, le libéral n’avait pas à travailler pour Chodiev.

Quel regard portez-vous sur les affaires Kubla et De Decker ?

Je ne commente pas les affaires qui ont une dimension pénale. L’affaire Kubla est entre les mains de la justice, je la laisse faire son travail. Quant à l’affaire De Decker, je rappelle que j’ai souhaité une commission d’enquête parlementaire pour faire la lumière sur les influences réelles ou non pour qu’un travail législatif se fasse au profit de causes qui s’avèrent scandaleuses quand on connaît la personnalité de Chodiev. Je dis simplement à Armand De Decker que quand on a le sens de l’Etat, même dans sa profession d’avocat, on ne se commet pas avec des gens qui ont une réputation aussi contestable. Il y a des causes qui deviennent indéfendables au regard des responsabilités du parlementaire. A fortiori lorsqu’on a exercé les plus hautes fonctions de l’Etat. C’est une question d’éthique personnelle.

Il a commis une faute ?

Sur le plan professionnel, ce n’est pas à moi de juger. Sur le plan politique, j’ai une conception très gaulliste de la fonction d’autorité de l’Etat : quand on exerce de hautes responsabilités, on ne se commet pas avec des gens qui ont un profil tel que celui de M. Chodiev. Dans ses arguments un peu faibles,

M. De Decker a dit que même Dutroux a eu un défenseur. Sauf que le défenseur de Dutroux n’aurait pas pu être parlementaire, même avocat. A un moment donné, dans l’exercice de ses fonctions, il faut savoir celles qui priment. Pour moi, avant toute chose, c’est celle de ministre ou de parlementaire car elle engage la collectivité.

Pour résumer, on se trouve devant un élu, qui en tant qu’avocat, négocie une transaction pénale qui est le fruit d’un processus législatif auquel il a lui-même participé. Est-ce que c’est normal ?

La loi ne pourra jamais prévoir tous les types de conflits ou tous les risques d’influence occulte. La vraie éthique est celle que l’on se donne à soi-même. Quand on a le sens de l’Etat, il y a des actes qu’on ne pose pas, même sous le couvert d’une autre profession.

M. De Decker a perdu le sens de l’Etat ?

On se doit de préserver l’autorité et la réputation des fonctions qu’on a exercées. Armand De Decker le dit lui-même, ce n’est pas sa seule qualité d’avocat qui l’a amené à être choisi pour défendre Chodiev. Si c’est en raison de son passé politique, c’est bien une regrettable confusion des genres. Le vrai regard est celui de la presse et puis des électeurs. Est-ce que quelqu’un assume de tels choix ? Personnellement, cela me semble profondément réfutable.

A-t-il dévoyé sa fonction ?

Il l’a affaiblie. Lui qui a toujours eu à cœur de préserver le Sénat. C’est un homme qui, pourtant, a ce sens de l’Etat. Il en a toujours donné l’impression. Ici, il commet un acte qui remet en cause ce à quoi il s’était lui-même identifié.

Pour en revenir au processus législatif qui a conduit à l'adoption de cette loi. Aviez-vous senti un problème avec M. De Decker ?

Personne ne pense qu'il a pu influencer seul le processus législatif. Jusqu'où y a-t-il eu une intervention de certains responsables français ? C'est pour répondre à cette question que j'avais souhaité une commission d'enquête parlementaire. Aujourd'hui, les choses ont évolué puisqu'il y a une procédure pénale : une information au parquet contre X. Laissons faire la justice, on verra si un magistrat instructeur est désigné. Il ne faut pas que deux enquêtes se chevauchent. Si dans quelques mois, on constate que l'enquête judiciaire n'aboutit pas ou s'enlise pour d'autres raisons, il faudra peut-être penser à relancer un processus de contrôle parlementaire.

Le FDF est en majorité avec le MR de M. De Decker à Uccle. Est-ce que cette affaire justifie un pas de côté de sa part ?

Il n'y a pas d'enquête pénale à charge de M. De Decker. Nous ne sommes pas dans un scénario d'inculpation, je ne vais pas m'embarquer dans un procès d'intention. Il y a ici un problème moral qui regarde sa conscience et les électeurs.

Pouvez-vous revenir sur les raisons de votre demande de commission d'enquête ?

Cette demande est venue de la concomitance entre l'affaire Chodiev et l'adaptation de la loi sur la transaction pénale. Il faut reconnaître que le parcours de cet amendement fut atypique et inattendu. En général, une réforme aussi fondamentale se fait à tête reposée et pas sous forme d'amendement dans une loi fourre-tout. Qui plus est, elle a débarqué en commission des Finances et non de la Justice alors que c'est un sujet qui a toujours été débattu difficilement au Parlement. C'est passé à la cravache dans une loi dite de dispositions diverses qui intervient en général en correction de

lois antérieures ou que l'on vote quand il faut rencontrer une interprétation de la jurisprudence ou des dispositions d'urgence dont le gouvernement a besoin. Cette adaptation ne répondait à aucun de ces critères.

Vous avez perçu des signes de pression ?

Sur le moment non. Par la suite, quand j'ai interrogé des collègues ou des collaborateurs qui ont travaillé au Parlement et que le dossier est arrivé au Sénat, j'ai compris qu'il y a eu un mot d'ordre militaire des cabinets ministériels.

Libéraux ?

Oui, au sein du MR. Tout à fait.

Que pensez-vous des montants d'honoraires qui circulent pour M. De Decker ?

Je voudrais savoir, vu les grands mérites d'avocat d'Armand De Decker, dans quelles autres affaires il a pu facturer de tels montants. Il faut que le public sache à quels tarifs il travaille avant de s'adresser à lui car ils sont très élevés.

“J’ai compris qu’il y a eu un mot d’ordre militaire des cabinets ministériels libéraux.”

“Il faut que le public sache à quels tarifs M. De Decker travaille avant de s’adresser à lui car ils sont très élevés.”

“Bernard Clerfayt a été déloyal envers Didier Gosuin”

Olivier Maingain est aussi en pleine campagne interne pour un septième mandat à la tête du FDF. Il est opposé à Bernard Clerfayt, et à Christophe Magdalijns.

Pourquoi vous, pourquoi maintenant, après 20 ans de présidence ?

Je pose une question forte aux militants : si vous estimez que j'ai bien fait ce travail jusqu'ici, ne pensez-vous pas que je puisse continuer ? Ma pugnacité est intacte. Ma présidence se partage en deux périodes. Durant la première, au sein du MR, j'ai servi de protecteur pour que les FDF ne soient pas absorbés. Ce n'est que depuis 2011 que je peux jouer pleinement un rôle de président de plein exercice. Aujourd'hui, nous avons une carte majeure à jouer entre un PS affaibli et un MR contesté.

Vous n'avez pas peur de la lassitude du public ?

Je n'ignore pas ce qu'est la lassitude mais je n'ignore pas non plus la confiance qu'on peut avoir en l'expérience.

Si ce ne sera pas le mandat de trop, sera-ce le dernier ?

Je ne prends aucun engagement. Mais la jeune génération va monter. Cécile Jodogne est ministre, Emmanuel De Bock chef de groupe. D'autres vont prendre des responsabilités, et bénéficieront de présence médiatique. Il y aura toujours un travail d'équipe au FDF.

On vous taxe de despote. On dit que vous centralisez le pouvoir ?

On dit aussi que je suis un virtuose et un bon président. Tout cela est trop généreux pour être vrai. Dire que tout le pouvoir est entre mes mains est exagéré. Tous les choix se font en équipe, Bernard a participé à tous les choix du parti. Oui, je sais ce que je veux. Oui, j'ai une force de caractère pour poser des choix à des moments essentiels.

Allez-vous modifier votre façon de faire ?

On évolue toujours mais je ne vais pas renoncer à la constance, la cohérence et la clarté des propos que je porte. C'est la ligne claire qui fera progresser le FDF. Je n'ai qu'une seule ambition : réussir notre implantation en Wallonie, fortifier notre présence à Bruxelles et conserver notre leadership en périphérie.

La candidature de Bernard Clerfayt vous a surpris ?

Je le savais depuis longtemps et je n'ai aucune crainte car cela fait partie de la vitalité démocratique. Mais je n'ai pas entendu de sa part de proposition nouvelle quant à l'orientation politique du parti, preuve qu'on a réussi ensemble à progresser.

Quel est votre message à Bernard Clerfayt ?

Quand on veut être chef d'orchestre, il faut savoir jouer la même partition. Et là, j'ai entendu des petits couacs. Il est convaincu d'un accord préélectoral avec le PS. Qu'il ne veuille pas me croire, c'est une façon de se positionner par rapport à moi dans la campagne, soit. Mais qu'il ne veuille même pas croire son leader à la Région, son ministre Didier Gosuin, ce n'est pas très loyal et pas très correct.

Quelle est votre définition du libéralisme social ?

Être plus attaché aux libertés et à la créativité individuelle que ceux qui, dans un conservatisme de droite, font le jeu des nantis. Et être plus social que ceux qui, dans un conservatisme de gauche, ne protègent plus ceux qui en ont besoin. On a besoin d'une force politique nouvelle qui remette en cause ce qui fige le débat politique : cette pesanteur dont et le PS et le MR sont responsables. Ils ont la même conception du pouvoir, les mêmes dérives. Leur affrontement n'est que pacotille

entre des gens qui n'ont comme seul objectif que de squatter le pouvoir pour squatter le pouvoir. Ce n'est pas ma conception de la gestion publique.